



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale  
12 octobre 1999

Original: français

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le 7 octobre 1999, à 10 heures

*Président:* M. Olhaye ..... (Djibouti)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Débat général (suite)**

1. **M. Jayanama** (Thaïlande) dit qu'au seuil du nouveau millénaire, il importe de faire le point sur l'état de l'économie mondiale et son avenir. Le *Rapport sur la situation économique et sociale dans le monde*, publié par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, indique que la croissance de l'économie mondiale ne devrait pas dépasser 2 % en 1999, chiffre inférieur aux 2,7 % de moyenne enregistrés entre 1981 et 1990. La croissance du PIB des pays en développement ne devrait pas dépasser 2,5 %, moitié moins qu'avant la crise financière en Asie, et l'écart de développement entre pays développés et pays en développement continue de se creuser.

2. Le redressement économique de l'Asie a été favorisé par la santé robuste de l'économie des États-Unis d'Amérique, qui ont beaucoup importé, d'Asie et d'ailleurs. Cette situation a profité à tous : leurs partenaires commerciaux, et en particulier les pays touchés par la crise, ont bénéficié de la croissance de leurs exportations tandis que les États-Unis ont pu importer à moindre coût et donc maintenir leur faible taux d'inflation. Toutefois, on ne saurait attendre de la plus grande puissance économique du monde qu'elle continue à être le seul moteur de la croissance économique mondiale. D'autres centres économiques majeurs, comme l'Union européenne et le Japon, ont un rôle à jouer dans la revitalisation de l'économie mondiale, par exemple en stimulant leur demande intérieure et en facilitant l'accès des pays en développement à leurs marchés. Il est à espérer que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévue à Seattle, conduira à un renforcement du système commercial réglementé et du traitement spécial et différencié des pays en développement et des pays les moins avancés. Un resserrement de la coopération entre la Banque mondiale, l'OMC et le Fonds monétaire international est également souhaitable.

3. La mondialisation peut favoriser l'accélération d'un développement durable axé sur les personnes, mais elle peut aussi contribuer au creusement des inégalités, à l'aggravation de la marginalisation des économies et à l'oubli de l'aspect humain du développement. Malheureusement, la crise financière asiatique a montré que, pour de nombreux pays en développement, les risques l'emportent sur les avantages, ce qui provoquera un déséquilibre de la croissance mondiale. Il importe donc de veiller à ce que la mondialisation ne bénéficie pas seulement à certains segments de la communauté mondiale.

4. La libéralisation rapide des marchés financiers, qui s'est traduite par des fluctuations des taux de change et des mouvements de capitaux incontrôlés, a mis en péril la stabilité des pays en développement. S'il est vrai que l'instabilité est due en partie au fait que les pays bénéficiaires de capitaux n'ont pas su faire face à la libéralisation, il importe, à l'heure où les pays sont de plus en plus interdépendants, de renforcer le système financier international, afin de pouvoir réagir à tout désordre financier. Des progrès ont été faits dans la réforme du système financier international, mais ils restent insuffisants. Néanmoins, la Thaïlande estime que le resserrement de la coopération entre le FMI et le secteur privé en vue de contrôler et de réduire les mouvements de capitaux à court terme, en particulier en limitant les activités des fonds spéculatifs, est un premier pas encourageant.

5. Dans le domaine du commerce, les difficultés d'accès aux marchés restent le principal obstacle pour les pays en développement. Pour compenser les effets négatifs de la mondialisation, il importe de tirer le meilleur parti de ses effets positifs pour en faire profiter les pays en développement. Il est essentiel que les pays en développement aient plus facilement accès aux innovations scientifiques et technologiques pour mieux se protéger contre les risques de la mondialisation. La Thaïlande engage les pays développés à jouer un rôle actif à cet égard. Face au processus irréversible de la mondialisation, et à ses implications multiples, il importe de trouver une solution globale pour en tirer le meilleur parti tout en réduisant les risques. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bangkok en février 2000, devrait permettre de parvenir à un consensus sur cette question.

6. En ce qui concerne le financement du développement, il convient de rappeler que l'aide publique au développement et l'aide multilatérale du système des Nations Unies sont en diminution et que les flux de capitaux privés constituent maintenant la principale source de financement du développement. De nombreux pays ont dû ajuster leurs politiques et leur économie en fonction de la demande du secteur privé. Les pays en développement étant très divers, il est logique que le financement du développement prenne des formes différentes. Il est urgent que les membres de la communauté internationale se consultent et réfléchissent à de nouvelles approches concernant la mobilisation de ressources. La question de l'organisation d'une conférence internationale sur le financement du développement est donc d'actualité. La Thaïlande appuiera sans réserve l'organisation d'une telle conférence ailleurs qu'à New York, estimant que la tenue d'une réunion en dehors de New York permettra de mieux mettre le problème en lumière. La Thaïlande appuie dans ce contexte la création d'un groupe spécial ONU-institutions de Bretton

Woods qui serait chargé de définir les moyens d'associer ces dernières au processus de financement du développement. Ce groupe pourrait être élargi à d'autres acteurs, y compris le secteur privé. La Thaïlande appuie également la mise en place d'un comité préparatoire chargé de poursuivre un débat de fond sur des questions comme les résultats et le suivi de la conférence. Il serait sans doute utile, dans le cadre du processus préparatoire, d'organiser des réunions au niveau régional.

7. La Thaïlande salue les efforts menés par les organismes des Nations Unies pour appuyer les programmes de développement malgré leurs difficultés financières. Malheureusement, leur situation financière devrait encore se détériorer en 1999 et en 2000. Si rien n'est fait pour redresser la situation, la collaboration entre donateurs et bénéficiaires se relâche et l'assistance multilatérale sera menacée. Les ressources financières étant essentiellement concentrées entre les mains du secteur privé, la Thaïlande appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour forger un partenariat durable avec ce secteur. Elle se félicite par ailleurs de la tenue d'une réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale et des visites réciproques de hauts fonctionnaires de l'ONU et de la Banque. Elle souhaiterait que, de la même manière, le Conseil économique et social et l'OMC renforcent leur collaboration.

8. Les migrations sont un problème très complexe auquel la Thaïlande, pays d'origine, de transit et d'accueil, accorde la plus haute importance. Elle a organisé un colloque international sur les migrations en avril 1999 à Bangkok, avec la collaboration de l'Organisation internationale pour les migrations. Dans le cadre du suivi de ce colloque, le FNUAP, l'UNITAR et l'OIM organiseront en novembre 1999, à Bangkok, des cours sur les lois et les politiques en matière de migration à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique. Ils porteront sur les problèmes nationaux et régionaux, la dynamique générale des migrations, les principaux engagements pris aux niveaux international et régional et les normes juridiques dans le domaine des migrations. Ces cours ont pour objectif de donner aux décideurs de la région les outils et les mécanismes nécessaires pour gérer les migrations aux niveaux national et régional et coopérer dans ce domaine. La Thaïlande est favorable à la tenue d'une conférence internationale sur les migrations et le développement; toutefois son succès exige une préparation adéquate et il pourrait être nécessaire, notamment pour les questions techniques, d'organiser des réunions au niveau régional.

9. Les questions d'environnement font partie intégrante du développement centré sur les personnes. La gestion durable et la protection de l'environnement sont des composantes clefs des politiques intérieure et extérieure de la

Thaïlande, dont la nouvelle Constitution reconnaît le droit à un environnement sain. Pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs fixés en matière d'environnement, les pays développés doivent leur fournir une assistance financière et technique et favoriser les transferts d'écotechnologies. À cet égard, la Thaïlande se déclare attachée au principe des responsabilités communes mais différenciées.

10. **M. Calovski** (ex-République yougoslave de Macédoine) souligne que, si son pays est conscient que le développement et la coopération économiques dépendent en majeure partie de la performance de puissances comme les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, l'ONU a un rôle important à jouer et doit veiller à ce que toutes les économies progressent et que les petits pays ne se trouvent pas marginalisés.

11. D'après les estimations, de nombreux pays en développement et pays développés ont vu leur situation économique s'améliorer en 1999. Mais dans beaucoup de pays, des conflits ou des catastrophes naturelles ont eu un impact négatif sur l'économie. Il faudrait veiller à ce que tous les pays profitent de la croissance de l'économie mondiale.

12. Tous les pays sont préoccupés par les effets de la mondialisation, l'intégration régionale et les réformes économiques. Ils s'efforcent de parvenir à une croissance soutenue, de garantir le développement durable, de résoudre les problèmes d'accès aux marchés, aux capitaux et aux technologies, de renforcer leur intégration économique, de lutter contre le chômage ou encore de trouver une solution aux problèmes du réchauffement de la planète. Chaque pays a ses priorités, qui dépendent de son niveau de développement. La communauté internationale n'est pas parvenue à réduire les écarts de développement, qui ne font que se creuser alors que l'économie mondiale n'a jamais été aussi prospère. Ces écarts sont source de pauvreté, d'instabilité et de stagnation sociale. La pauvreté reste l'un des problèmes principaux de la majorité des États Membres de l'ONU.

13. La République de Macédoine se préoccupe notamment de son intégration dans l'Union européenne, du chômage, des effets de la crise au Kosovo, des marchés qu'elle a perdus et des moyens d'attirer davantage d'investissements étrangers, tout en poursuivant ses réformes économiques. Elle ne peut régler ses problèmes sans aide extérieure, ne serait-ce que parce que la plupart d'entre eux sont d'origine externe. C'est pourquoi elle attache une grande importance à son intégration dans l'Union européenne, et à la stabilité, à la reconstruction et au développement de la région.

14. La mondialisation peut et doit être contrôlée, comme l'on affirmé de nombreux intervenants lors du débat général de l'Assemblée générale. Par exemple, les problèmes liés à la coopération économique internationale devraient être

examinés à la Conférence ministérielle de l'OMC, à Seattle, et par la CNUCED, lors de sa session à Bangkok. Il importe que tous les acteurs du système des Nations Unies prennent part aux efforts faits pour gérer la mondialisation et atteindre des objectifs concrets. Des mesures et des engagements réalistes doivent être pris aux niveaux mondial, régional et national.

15. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir le développement et à renforcer la coopération internationale, il importe notamment de renforcer l'intégration régionale et mondiale, de lutter contre le chômage et de créer des emplois, d'élargir l'accès aux marchés, et en particulier ceux des pays développés, de résoudre le problème de la dette, d'accroître les investissements dans les pays en développement et les pays en transition et d'appliquer le programme Action 21.

16. La lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'éducation et l'élimination de toutes les formes de discrimination doivent faire partie de tout effort mondial visant à créer un avenir meilleur. Il faut s'attacher en particulier à enrayer la diminution de l'aide publique au développement. L'objectif sera atteint lorsque la croissance sera soutenue et le développement durable, ce qui est impossible sans la paix, la stabilité, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance et le respect de la légalité.

17. Le temps est venu de revoir certains concepts (interdépendance, pays développés et en développement, pays en transition, riches et pauvres, etc.) qui ont été créés dans un contexte de confrontation. En cette époque de coopération et de mondialisation, ces concepts, qui sont trompeurs et divisent les pays au lieu de les unir, n'ont plus lieu d'être.

18. **Mme Morake** (Botswana) souligne que l'évolution récente de l'économie mondiale a eu des conséquences très négatives pour les pays en développement, particulièrement les pays africains. Elle a été notamment marquée par la chute des cours des produits de base, la montée du chômage et l'aggravation de la pauvreté, le déclin de l'aide publique au développement, le recul des flux d'investissements étrangers directs et le surendettement, auxquels viennent s'ajouter les effets des phénomènes climatiques comme El Niño, la pandémie du VIH/sida et la recrudescence de la tuberculose et du paludisme.

19. Aussi sombre que soit ce tableau, plusieurs éléments positifs méritent toutefois d'être signalés. La tenue prochaine à Seattle de la Conférence ministérielle de l'OMC permettra d'examiner les obstacles qui empêchent les pays en développement de s'intégrer dans l'économie mondiale sur la base des accords issus du Cycle d'Uruguay, notamment le protectionnisme, et la possibilité d'accorder un traitement préférentiel aux produits des économies les plus faibles. Par ailleurs,

la conjoncture mondiale offre toujours des perspectives de croissance économique et de prospérité grâce aux efforts déployés dans le monde en faveur de la paix, de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques, à la multiplication des échanges de données et de technologies nouvelles et à l'interdépendance des pays dans tous les domaines de la vie humaine, qui contribue à forger une destinée unique pour l'ensemble de la planète. Dans ce contexte, il incombe à la communauté internationale de mettre en commun toutes ses ressources et d'exploiter toutes ses potentialités pour assurer une meilleure qualité de vie aux individus et à leurs sociétés.

20. Il n'empêche que le monde souffre de profondes inégalités dues aux déséquilibres de la répartition et de l'utilisation des richesses. L'Afrique en est une parfaite illustration, même si certaines des graves difficultés auxquelles elle se heurte sont dues à des erreurs de gestion et à de mauvais choix politiques. Dans son *Rapport sur le commerce et le développement, 1999*, la CNUCED prévoit que, dans le sillage de la crise financière asiatique, la performance économique des pays en développement sera insuffisante en 1999-2000. Ainsi, dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, on prévoit un taux de croissance moyen de 3 à 3,5% alors qu'il faudrait 6% pour réduire la pauvreté dans la sous-région.

21. De manière générale, la pauvreté demeure un phénomène rural. Pour lutter contre ce fléau, dans une optique multisectorielle, le Botswana a lancé un programme de développement rural accéléré permettant de créer des infrastructures de base dans tous les secteurs-clefs de l'économie rurale et mis en oeuvre une politique d'aide financière en faveur des entrepreneurs des zones rurales, en particulier des femmes. Aussi importante que soit cette action dans le monde rural, c'est avec un secteur industriel à vocation exportatrice que l'on peut stimuler la croissance. Pour accroître ses capacités en la matière, le Botswana a besoin d'un volume plus important d'APD et de prêts à des conditions de faveur et il doit attirer des flux plus importants d'investissements étrangers directs. Il faut se féliciter à cet égard des travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement qui a répertorié les problèmes liés à la mondialisation, au commerce et à la finance influant sur le développement. Pour que ces travaux aboutissent à des résultats concrets, il est impératif que les institutions de Bretton Woods et tous les autres intervenants se mobilisent en faveur du processus de développement.

22. Personne ne nie aujourd'hui que le problème du sous-développement menace gravement la paix et la sécurité dans le monde. Le système des Nations Unies doit donc être doté

des ressources nécessaires pour remplir pleinement le rôle qui lui incombe en la matière, et plus particulièrement le PNUD et le FNUAP, dont le niveau de financement ne cesse de diminuer. L'examen et l'évaluation quinquennaux de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ont permis d'affirmer que les questions de population sont étroitement liées aux problèmes socioéconomiques et à ce titre doivent être appréhendées de manière globale. D'où l'importance qu'il y a à fournir au FNUAP les moyens de mettre en place des programmes exploitant cette dynamique entre population et développement.

23. Enfin, comme ont pu le souligner les participants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux petits États insulaires en développement, les effets du réchauffement de la planète commencent à se faire durement sentir. Pour l'Afrique australe, deux facteurs ont gravement affecté l'économie, le phénomène El Niño, qui a touché le secteur agricole, et la sécheresse, qui aggrave le processus de désertification. C'est pourquoi le Botswana attache la plus haute importance à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

24. **M. Rosenthal** (Guatemala) propose à la Commission d'adopter une approche globale de ses travaux pour la session en cours, renforçant ainsi leur cohérence. Lors du débat général à l'Assemblée générale, de nombreux représentants ont fait ressortir que la mondialisation de l'économie avait sur diverses catégories de pays des incidences très différentes; ses bienfaits semblent en effet être inversement proportionnels au niveau de développement. Le fossé qui sépare les pays désavantagés des pays plus avancés tend à se creuser, de même qu'entre les pays en développement à faible revenu et ceux à revenu plus élevé. On avait longtemps pensé que la mondialisation bénéficierait à tous les pays, si les règles du jeu étaient les mêmes pour tous. Mais en fait, les pays désavantagés ont encore besoin d'un traitement préférentiel afin de les aider à être plus compétitifs sur le marché international.

25. L'ONU est en mesure de promouvoir la création de conditions permettant de réduire ce fossé, à la fois par ses travaux normatifs et analytiques et par ses activités opérationnelles visant à renforcer les capacités économiques, institutionnelles et organisationnelles. Au seuil du prochain millénaire, la communauté mondiale se doit de promouvoir le développement au profit de tous.

26. Une autre tendance s'est également dégagée du débat général à l'Assemblée générale, qui ne relève pas de la juridiction de la Deuxième Commission : il s'agit de l'opposition entre la souveraineté des États et la souveraineté individuelle; elle concerne les règles qui permettront aux États souverains de coexister à l'avenir. Il sera difficile de mainte-

nir la paix à l'intérieur des pays et entre eux, si l'extrême pauvreté, la marginalisation et l'injustice sociale liées à l'arriération économique persistent. Il existe par conséquent un lien entre la sécurité et le développement.

27. La délégation guatémaltèque attache une grande importance aux questions de politique macroéconomique (point 97 de l'ordre du jour), et en particulier au financement du développement, car l'examen de ce point permettra d'envisager les grandes questions qui préoccupent la Commission dans l'optique du financement et de mieux définir le rôle que l'ONU devrait jouer dans le domaine économique. En ce qui concerne la question du financement du développement, il faudra établir un certain type de partenariat avec la Banque mondiale. Une telle alliance obligera les deux entités à examiner leurs avantages comparatifs respectifs, celui de l'ONU étant évidemment lié à la capacité d'organiser des conférences internationales.

28. **M. Wibisono** (Indonésie), dit qu'en cette dernière session du XXe siècle, la Commission doit entamer une réflexion sur le niveau de développement atteint ces dernières décennies et faire le point sur les succès et les échecs enregistrés dans l'accomplissement des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Malheureusement, au seuil du nouveau millénaire, ces objectifs sont loin d'être atteints : 1,5 milliard de personnes vivent dans une pauvreté abjecte et les inégalités se creusent entre pays développés et pays en développement.

29. L'économie mondiale, quoique sortie d'une désastreuse crise financière, reste plongée dans un climat d'incertitude et souffre de multiples dysfonctionnements, comme en témoignent le *Rapport sur la situation économique et sociale dans le monde, 1999* et le *Rapport sur le commerce et le développement*. La croissance est tombée à 1,7 % en 1998 en raison de la crise asiatique qui a coûté au total à l'économie mondiale 260 milliards de dollars en 1998. Bien qu'une reprise se dessine, les taux de croissance enregistrés dans la plupart des pays ne sont pas suffisants pour améliorer notablement le niveau de vie des populations ou faire sensiblement reculer la pauvreté, et les prévisions pour 1999 ne laissent présager aucun revirement majeur en la matière.

30. Ces tendances s'inscrivent dans une ère économique marquée par la mondialisation, la libéralisation et l'interdépendance, qui certes a ouvert d'immenses perspectives, mais de manière très inégale, plongeant au passage les pays en développement dans une zone de turbulences. On doit en conclure que l'ouverture des marchés et la concurrence ne favorisent pas nécessairement la croissance et le développement et ne réduisent pas automatiquement les inégalités. D'où la nécessité pour la communauté internationale de mieux

maîtriser les puissantes répercussions de la mondialisation et de la libéralisation.

31. Les timides signes de reprise ne doivent pas faire oublier le problème de l'instabilité du système financier international. Les marchés de capitaux, en particulier les flux de capitaux privés à court terme, devraient être soumis à un contrôle et à une réglementation rigoureux. Les institutions financières nationales, régionales et internationales devraient être renforcées et les flux de capitaux canalisés au service de la croissance et du développement. La Deuxième Commission a les moyens de relever ces défis essentiels en renforçant les partenariats et la solidarité internationale pour mieux gérer une économie globale, caractérisée par une interdépendance croissante. La tenue, à la session précédente, d'une réunion de haut niveau consacrée à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat a constitué un pas dans la bonne direction. La Commission devra maintenir l'esprit de dialogue qui a présidé à cette fructueuse manifestation pour créer un véritable partenariat en faveur du développement reposant sur des intérêts mutuels et des responsabilités communes. Les échanges qui auront lieu dans ce cadre devront porter sur les problèmes communs aux pays développés et aux pays en développement, en insistant sur le financement du développement, la dette extérieure, le commerce international et les produits de base, et les transferts de connaissances et de technologies.

32. En effet, si la mondialisation a provoqué une hausse exponentielle des flux financiers, notamment des investissements privés, ces derniers ignorent la plupart des pays en développement. Aggravé par le déclin de l'APD, le manque de ressources financières constitue l'obstacle le plus grave auquel se heurte le développement. Il faut donc se féliciter des efforts poursuivis par le Groupe de travail spécial sur le financement du développement qui préconise l'apport d'un volume régulier et prévisible de ressources au service du développement. Il est impératif que les pays développés réalisent l'objectif de 0,7 % pour l'APD, et renvoient le système financier international pour assurer une plus grande cohérence entre les circuits financiers, monétaires et commerciaux, afin de réduire l'instabilité et de prévenir les crises financières.

33. Au manque de ressources chronique vient s'ajouter le problème persistant de la dette extérieure. À cet égard, la délégation indonésienne se félicite de l'Initiative de Cologne en faveur des pays pauvres fortement endettés et espère qu'elle sera rapidement mise en oeuvre; elle exprime aussi sa gratitude aux pays qui ont lancé un programme d'allègement de la dette, en espérant que des mécanismes seront mis

en place pour inclure d'autres pays lourdement endettés dans ce type de schémas.

34. Le système commercial international, à l'instar des ressources financières pour le développement, est un puissant moteur de croissance économique et de développement. Si les pays en développement pouvaient plus facilement exporter leurs produits, leurs recettes extérieures suffiraient amplement à financer le développement. Or, les promesses du Cycle d'Uruguay, comme la création d'un système commercial multilatéral réglementé, sûr et prévisible, ne se sont pas concrétisées en raison de nombreux obstacles : par exemple, les pays en développement perdent leur avantage comparatif lorsque leurs produits sont soumis à diverses conditions (respect des normes écologiques, de la réglementation du travail, des droits de l'homme) ou lorsqu'ils sont frappés par des mesures protectionnistes déguisées (mesures antidumping, subventions et droits compensateurs). Pour remédier à cette situation, la communauté internationale doit trouver les moyens de mieux réguler le système commercial multilatéral, de le rendre plus équitable et plus transparent. Il faut espérer que le processus de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle contribuera à une meilleure application des accords du Cycle d'Uruguay, et que les préparatifs de la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement redonneront à cette dynamique un nouvel élan. Un autre rendez-vous est à souligner dans le cadre des débats sur la croissance et le développement, celui du Sommet des pays du Sud qui doit se tenir à Cuba en 2000. Enfin, dans le contexte de la coopération Nord-Sud, il faudra réduire l'écart qui se creuse entre les pays développés et les pays en développement au niveau des connaissances et des technologies, ainsi que des ressources humaines. Cet effort pourra démarrer à l'occasion du débat de haut niveau que le Conseil économique et social doit tenir en 2000 sur le thème de l'informatique et de ses incidences pour les pays en développement. Au seuil du nouveau millénaire, la communauté internationale se voit offrir une occasion historique de mettre les puissants atouts de la mondialisation au service de l'humanité.

35. **Mme Vargas** (Costa Rica) souligne que l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement constituent des tâches prioritaires pour l'ONU, comme pour les États Membres, dont le but principal doit être de créer des conditions assurant le bien-être matériel des peuples et l'épanouissement personnel et spirituel de l'être humain.

36. Malheureusement, ce but est loin d'être atteint dans un monde où 1,5 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et où 830 millions souffrent de malnutrition. Certes, il appartient à chaque État de prendre les mesures qui s'imposent au niveau national mais la solidarité internationale

doit également intervenir. En effet, le défi que pose la pauvreté est de nature multidimensionnelle. Il concerne tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la santé, du logement, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi ou de la productivité. Il exige l'élimination des obstacles structurels qui concourent au phénomène de la pauvreté comme les déséquilibres financiers, la pénurie de capitaux pour l'investissement productif, l'accès restreint aux marchés internationaux et les catastrophes naturelles qui ruinent les économies les plus vulnérables.

37. Devant l'énormité de cette tâche, le Costa Rica estime que la seule solution possible est la mise en place d'un plan ambitieux d'investissement social; il faudrait réduire les budgets militaires et allouer les ressources ainsi dégagées aux secteurs de l'éducation et de la santé. Privilégiant depuis 50 ans l'investissement social, le Costa Rica, bien que disposant de ressources limitées, enregistre des indicateurs d'éducation et de santé analogues à ceux des pays développés. La qualité de vie de la population est élevée et la stabilité politique et économique du pays admirable.

38. Il n'en demeure pas moins qu'il est impossible de réduire la pauvreté sans ressources. La lutte contre la pauvreté doit donc aller de pair avec la promotion d'un développement économique durable. Il est indispensable de refondre l'ordre international vers plus d'équité et d'équilibre, afin de permettre à tous les pays de bénéficier également des atouts de la mondialisation, de faire du commerce et de l'investissement des moteurs du développement dans le cadre d'un système d'échanges ouvert, et de mettre en place un système financier international qui protège les pays en développement de crises financières dévastatrices pour leur évolution.

39. La communauté internationale doit aussi se mobiliser en faveur de la protection des ressources naturelles, action indispensable pour le développement aux niveaux national et mondial. La protection de l'environnement n'est pas seulement un impératif économique, c'est aussi une entreprise fondamentalement humaniste, car les générations futures ont le droit à la dignité, à la qualité de l'environnement, au développement et à la santé. Le Costa Rica a inscrit le droit à la qualité de l'environnement dans sa Constitution et pris diverses mesures pour sauvegarder sa riche diversité biologique et promouvoir un développement respectueux de l'environnement. Il préconise la mise en place d'un système international d'incitations et de sanctions, qui permettra de mieux répartir le coût de la pollution et de mieux faire partager les avantages de la protection des ressources naturelles, et appelle à l'application intégrale du Protocole de Kyoto.

40. Dans ce contexte, il faut se préoccuper de la vulnérabilité des pays en développement vis-à-vis des catastrophes naturelles et des effets des changements climatiques qui

compromettent les progrès accomplis en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable. En Amérique centrale, l'ouragan Mitch a provoqué d'innombrables pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables, et laissé de profondes cicatrices dans l'économie. Il est vrai que les inégalités se creusent en matière de vulnérabilité, de sorte que ce sont les pays aux économies les plus fragiles et aux ressources les plus limitées qui pâtissent le plus des effets des catastrophes naturelles. Il est donc impératif de créer des mécanismes financiers internationaux permettant de répondre rapidement et avec efficacité aux divers types de crises qui frappent les pays en développement.

41. Face à tous les obstacles structurels qui s'opposent à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités et faire preuve d'un esprit de concertation et de solidarité.

42. **M. Aujali** (Jamahiriya arabe libyenne) dit qu'au seuil du troisième millénaire, il est utile de faire le bilan de l'action que l'ONU a menée pour traduire dans les faits les grands principes et les espoirs contenus dans la Charte des Nations Unies, notamment dans le domaine de la coopération internationale, afin de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques. Si, depuis sa création, l'Organisation a enregistré certains succès sur le plan politique, en renforçant les bases de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans diverses régions, les résultats sur le plan économique laissent beaucoup à désirer. La plupart des pays en développement sont toujours aux prises avec les mêmes problèmes – dette extérieure, pauvreté, chômage et maladies –, et attendent des actes concrets de la part de l'Organisation. En dépit des progrès économiques et techniques sans précédent réalisés dans les pays industrialisés et quelques pays du tiers monde, la récession économique frappe plus de 100 pays où plus de 1,6 milliard de personnes ont vu leurs revenus baisser. Sur les 6 milliards d'habitants de la planète, la moitié vit avec moins de 2 dollars par jour, et 1,3 milliard avec 1 dollar seulement. D'après la Banque mondiale, ces chiffres devraient passer respectivement à 4 et 1,8 milliard. Les efforts que déploient les pays en développement pour améliorer leur situation en comptant sur leurs propres forces se heurtent à des obstacles et des difficultés suscités par le comportement de certains pays développés, notamment les lois et mesures coercitives, l'embargo économique, la chute des prix des matières premières, le protectionnisme et les difficultés d'accès aux marchés, la dette extérieure, la réduction de l'APD, les difficultés liées au transfert de technologie et le non-respect des engagements de la part des pays donateurs. En outre, certains pays développés exercent des pressions sur les organismes des Nations Unies chargés du développement en imposant des conditions à l'octroi de l'aide, ce qui porte

préjudice à la crédibilité et à la neutralité de l'Organisation et porte atteinte à la dignité des pays bénéficiaires potentiels. L'aide est ainsi conditionnée à l'instauration de la démocratie, à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités et au respect des droits de l'homme au lieu d'être consacrée au développement économique proprement dit, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne de 1993 et à la Déclaration de Copenhague relative au développement social, qui est considérée comme faisant partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine. Chaque organisme des Nations Unies doit se limiter aux prérogatives qui lui ont été dévolues par l'Assemblée générale. Il est inadmissible que les bureaux extérieurs se transforment en organismes politiques au service des organisations de défense des droits de l'homme. La question des droits de l'homme sert à justifier l'ingérence politique de la part de certains pays où les droits de l'homme sont justement bafoués.

43. Le rôle de la société civile et du secteur privé dans le développement ne peut être nié. Cependant, la Libye considère que certaines missions incombent à l'État, seul capable de les mener à bien à travers sa politique et sa stratégie qui doivent prendre en compte la protection sociale d'autant que, d'après les prévisions de la Banque mondiale, les prochaines décennies verront une aggravation de la situation dans les pays en développement du fait de la mondialisation. Il est à espérer que les organismes des Nations Unies ne se laisseront pas influencer par les tentatives visant à réduire le rôle de l'État dans le processus de développement durable et à limiter le droit des pays en développement de renforcer leurs capacités et leurs institutions pour relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie et du commerce. La situation économique de l'Afrique ne cesse de se détériorer, malgré les efforts déployés par les pays du continent pour régler leurs problèmes de développement. Malgré ces difficultés, certains conflits régionaux ont pu être réglés et la Libye y a participé à travers un certain nombre d'initiatives, notamment l'Accord de Syrte.

44. Les conséquences économiques et sociales de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, de Jérusalem et du Golan syrien constituent une violation des résolutions pertinentes de l'ONU. La communauté internationale se doit donc de renforcer sa solidarité avec le peuple palestinien et la population arabe du Golan syrien occupé. L'embargo et les sanctions économiques imposés arbitrairement aux pays en développement, soit unilatéralement, soit par le Conseil de sécurité, ont des résultats dévastateurs dont l'ONU est pleinement consciente. La communauté internationale se doit de mettre un terme à cette politique qui vise à faire obstacle aux échanges commerciaux des pays en développement et à leur imposer des modèles économiques et politiques, La Libye

demande que tous les embargos soient levés et que tous les pays en développement auxquels ils ont été imposés soient dédommagés pour les pertes subies.

45. **M. Kumalo** (Afrique du Sud) rappelle que la responsabilité du développement de l'Afrique incombe au premier chef aux pays africains eux-mêmes, qui connaissent une détérioration des termes de l'échange et ont un accès très limité aux investissements étrangers directs. Les initiatives régionales abondent et visent à rassembler les ressources afin d'éliminer la pauvreté, de résoudre les conflits, et de garantir croissance économique et développement durable. Il est donc à déplorer que l'Afrique ne représente que 5 % des flux financiers internationaux à destination de pays en développement et que l'aide publique au développement et d'autres formes d'assistance au développement accusent une baisse marquée. Il est encourageant que les pays du G-7 se déclarent prêts à examiner le problème de la dette des pays pauvres, mais les mesures d'allégement doivent être bien conçues et soucieuses des intérêts économiques des pays endettés.

46. L'élimination de la pauvreté demeure un problème majeur des pays en développement, en particulier pour les moins avancés. La crise de financement du PNUD est très inquiétante et menace de saper l'universalité de cette institution et sa capacité de remplir son mandat. L'Afrique du Sud réaffirme donc l'importance de la tenue avant 2001 d'une conférence de haut niveau sur le financement du développement, qui permettrait de parvenir à un consensus international, incluant tous les intervenants, en particulier le secteur privé.

47. L'économie mondiale connaît des transformations très marquées du fait de la mondialisation, en particulier dans les domaines de la science et de la technique. Les transferts de technologie doivent s'intensifier et il faudra accorder plus d'attention aux nouvelles technologies, en particulier celles qui sont respectueuses de l'environnement, et accroître les capacités des pays en développement en la matière.

48. La prochaine réunion ministérielle de l'OMC revêt une grande importance, elle devra notamment examiner la mise en oeuvre des accords conclus lors des précédentes négociations dans les domaines de l'agriculture, du textile et de l'habillement, en particulier. Dans un contexte de libéralisation des échanges, il est urgent de supprimer les subventions, surtout en ce qui concerne l'agriculture des pays développés, afin d'égaliser les chances.

49. S'agissant du développement durable, le bilan du suivi de la Conférence de Rio est mitigé car si les pays en développement se sont efforcés d'intégrer des objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans la prise de décisions, les engagements pris au niveau international sont loin d'avoir



été respectés. Il est nécessaire de se concentrer sur la préservation et l'exploitation rationnelle de la diversité biologique. L'Afrique du Sud est favorable à l'adoption d'un protocole équilibré sur la prévention des risques biotechnologiques et demande que des ressources suffisantes soient affectées à la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

50. **M. Myint** (Myanmar) dit qu'au XXI<sup>e</sup> siècle l'ONU sera confrontée aux nouveaux problèmes du multilatéralisme à l'ère de la mondialisation. Parmi les thèmes retenus pour le Sommet du millénaire figure la question de l'élimination de la pauvreté qui concerne directement la Commission. Les inégalités de revenus et de richesses sont inacceptables et il incombe à la communauté internationale de trouver des moyens concrets d'y remédier. Des fuites désordonnées de capitaux menacent divers pays et gouvernements et la récente crise financière a mis en évidence les graves lacunes dont souffre le système international qui ne dispose pas d'un cadre institutionnel permettant de réglementer les flux financiers internationaux. Il est nécessaire de mettre en place un nouveau système financier international mais la motivation visible au moment de la crise semble affaiblie. Les institutions actuelles, tant au niveau national qu'international, ne parviennent pas à gérer la mondialisation du secteur des finances et il est donc indispensable de les modifier pour éviter de nouvelles crises aux effets coûteux.

51. L'Initiative en faveur des pays fortement endettés lancée en 1996 avait, à l'époque, été jugée très ambitieuse; depuis lors, les pays du G-7 ont lancé des initiatives bilatérales d'allègement de la dette. Finalement lors du Sommet de Cologne, ils ont adopté un programme qui permettra d'annuler environ un tiers du montant total de la dette des pays pauvres; il s'agit d'une mesure positive mais elle ne répond pas aux attentes des pays endettés qui espéraient davantage, alors que des initiatives comme Jubilé 2000, qui consisterait à annuler la totalité de la dette, ne sont pas encore concrétisées. Il est impératif d'un point de vue moral d'alléger la dette des pays pauvres qui doivent consacrer à son service 60 % de leurs dépenses publiques.

52. Dans sa résolution 53/169 intitulée «Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance», l'Assemblée générale a considéré qu'il importait de chercher d'urgence ensemble, au niveau international, les moyens de réduire les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance; or il ne peut y avoir de solution universelle aux problèmes qui se posent dans un pays ou une région et les situations doivent être réglées au cas par cas. La communauté internationale peut toutefois prendre des mesures dans des domaines comme les flux financiers,

l'assistance technique et technologique, la promotion d'un environnement économique mondial favorable et d'un partenariat en vue de la croissance et du développement. Elle doit aussi apporter une assistance appropriée aux efforts déployés au niveau national pour faire face aux coûts de la mondialisation.

53. S'agissant du rôle des femmes, dont l'importance a été rappelée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Myanmar peut s'enorgueillir d'avoir adopté de nombreuses mesures positives, notamment en ce qui concerne la création d'institutions de promotion de la femme et l'application du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle il a adhéré en 1997.

54. **M. Gangkhuyag** (Mongolie) dit que le processus de mondialisation ouvre de nouvelles perspectives de développement économique mais comporte aussi des risques de marginalisation pour de nombreux pays en développement. Des mesures unilatérales ne suffisent pas pour éviter les effets négatifs de la mondialisation; il faut des efforts concertés de la communauté internationale, une participation accrue du secteur privé, qui dispose d'une vaste expérience et de ressources techniques et financières, dans le cadre d'une démarche mondiale. Le développement d'une nation repose notamment sur une bonne gouvernance, dans le cadre d'institutions publiques ouvertes, transparentes et responsables, et sur une relation de confiance avec le secteur privé et la société civile.

55. Le plus grave problème des pays en développement est le financement et la plupart d'entre eux sont tributaires d'une source extérieure de financement. La charge de la dette extérieure, la baisse des cours des matières premières, la détérioration des termes de l'échange et la baisse de l'APD sont autant de facteurs qui empêchent ces pays de financer leurs activités de développement. La Mongolie attache donc une grande importance à la réunion intergouvernementale sur le financement du développement qui doit se tenir prochainement.

56. L'absence d'un accès à la mer est aussi un grave obstacle au développement; les pays en développement enclavés risquent ainsi d'être marginalisés par la mondialisation croissante, en particulier du fait des frais de transport prohibitifs. Il est donc important de mettre rapidement en oeuvre le cadre mondial pour le transport de transit et les décisions des réunions trilatérales consacrées à la question. L'appui de la communauté internationale est plus indispensable que jamais pour intégrer dans l'économie mondiale les 29 pays en développement enclavés, dont la Mongolie. Cette dernière attache de ce fait une grande importance au projet de résolution portant sur les problèmes spécifiques de ces

pays, qui sera présenté à la session en cours à l'Assemblée générale. Elle est aussi déterminée à coopérer activement avec ses partenaires étrangers dans différents domaines, y compris le développement et l'amélioration de l'infrastructure des transports en transit, notamment par la création d'un cadre juridique sous-régional.

57. Le fardeau de la dette est un obstacle majeur au progrès économique et social de nombreux pays en développement et l'Initiative en faveur des pays très endettés est importante, toutefois l'allègement de la dette doit se faire à une bien plus grande échelle, dans le cadre d'une approche globale, en ayant recours à des méthodes novatrices, et non au cas par cas. La coopération Sud-Sud et la coopération économique et technique entre pays en développement ont une importance vitale, d'où l'intérêt du Sommet des pays du Sud qui se tiendra à Cuba au printemps 2000. S'agissant du développement durable, la Mongolie souhaite que la mise en oeuvre d'Action 21 s'accélère, afin que toutes les dimensions du développement, économiques, sociales et environnementales, soient prises en compte.

58. Faisant un bref bilan de la situation de son pays, l'intervenant rappelle que la Mongolie a entamé sa transition vers une économie de marché et une société démocratique 10 ans auparavant. La croissance s'est maintenue pendant cinq années consécutives, le taux d'inflation a été réduit et des entreprises privées dynamiques fonctionnent dans les secteurs clefs de l'économie, mais il reste de nombreux problèmes : les échanges extérieurs sont très défavorables en raison de la chute des cours mondiaux des principales exportations du pays, le cuivre et le cachemire; le secteur bancaire est encore très faible et certains secteurs importants de l'économie sont encore sous contrôle de l'État. La Mongolie a lancé une stratégie de développement économique et social à moyen terme, dont les principaux objectifs sont notamment la promotion et la diversification des exportations, l'introduction de technologies modernes et l'amélioration de la gestion des ressources humaines et financières, ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de la coordination de l'aide étrangère afin de pouvoir réduire progressivement l'assistance des donateurs.

59. **Mme Taddei** (Saint-Marin) dit que son pays est préoccupé par l'écart croissant entre les pays industrialisés et les pays en développement, et convient que, dans un monde de plus en plus interdépendant, le développement exige une action internationale bien planifiée, coordonnée et bénéficiant d'un financement adéquat. L'ONU joue depuis quelque temps un rôle important dans ce contexte, appliquant diverses méthodes de coopération à cet effet. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, entre autres, a entrepris des activités intéressantes dans ce domaine, visant à explorer la

participation du secteur privé sur diverses questions de développement. L'UNICEF a par exemple lancé une campagne mondiale, en collaboration avec le secteur privé, qui a permis d'éradiquer la poliomyélite dans de nombreuses régions du monde.

60. Il est essentiel que les institutions internationales qui traitent des questions de développement économique et humain unissent leurs efforts afin d'atteindre des objectifs communs. Il faut notamment se féliciter à ce sujet du renforcement de la coopération entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le cadre de diverses initiatives; on mentionnera notamment la participation de représentants de la Banque mondiale aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. L'ONU a également joué un rôle actif, en coopération avec les banques de développement régionales, en ce qui concerne en particulier les crises financières en Asie.

61. L'élimination de la pauvreté demeure l'une des tâches les plus urgentes de la communauté internationale; c'est pourquoi il faut se féliciter des initiatives récemment prises par l'ONU afin de sensibiliser l'opinion mondiale à cette question par le biais de travaux de recherche, de publications et de débats. La pauvreté n'implique pas uniquement l'impossibilité d'accéder aux biens de consommation, elle implique également l'incapacité de faire des choix et, par conséquent, l'absence de liberté. Les récentes crises financières, les catastrophes naturelles et les nouvelles guerres ont aggravé le problème au cours des dernières années.

62. Il est approprié que l'ONU accorde une attention particulière au continent africain, où 44 % de la population vivent dans des conditions de pauvreté absolue et où plus de 30 millions de personnes souffrent du sida. Pour que l'Afrique puisse réduire de moitié le taux de pauvreté absolue d'ici à 2015, son PIB annuel devra augmenter de 7 %, alors qu'à présent il n'augmente que de 3-3,5 %. L'un des principaux obstacles entravant la réalisation de cet objectif est la lourde charge de la dette, qui représente 300 % des exportations de biens et services des pays de la région. Diverses initiatives ont été prises au cours des dernières années par la communauté des donateurs, afin d'alléger la dette des pays en développement; on mentionnera en particulier l'initiative visant à mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en oeuvre l'Accord de Cologne conclu par le G-8, et la décision de plusieurs pays d'annuler la dette bilatérale. Il serait souhaitable que l'ONU devienne l'instance principale pour l'examen de cette question. La délégation saint-marinaise s'associe à toutes les délégations qui ont demandé une solution durable du problème de la dette et se porterait coauteur d'un projet de résolution sur cette question.

63. Il est important que les économies résultant de la réduction ou de l'annulation de la dette servent à promouvoir le développement économique et social et, en particulier, à améliorer l'éducation et les soins de santé. Mais le règlement du problème de la dette n'est qu'une première étape; d'autres mesures doivent être prises en vue d'accélérer le développement. Il importe aussi de prendre en compte l'étroite corrélation existant entre la démocratie, le régime du droit, le respect des droits de l'homme et le développement durable.

64. La communauté mondiale prend maintenant conscience du fait que la dégradation de l'environnement dépasse les frontières, et qu'elle assume une responsabilité particulière à l'égard des générations futures. Saint-Marin a adhéré récemment à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, après avoir ratifié la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques. Bien que n'étant pas directement affecté par la sécheresse et la désertification, le pays est conscient du fait que certains modes de production et de consommation, généralement adoptés dans les pays industrialisés, peuvent avoir un impact sur les pays affectés par ce problème. Saint-Marin s'efforcera de sensibiliser l'opinion à cette question, en particulier les jeunes, et d'identifier des types de comportement qui contribueraient à atténuer le problème.

65. L'une des tâches essentielles de l'Organisation devrait être maintenant de favoriser la promotion des jeunes, ce qui présenterait des avantages à la fois pour le développement humain et les droits de l'homme. Il faut se féliciter à ce sujet des efforts faits par l'ONU afin d'établir des partenariats et renforcer ses engagements pour soutenir les jeunes dans le monde entier.

66. **M. Ozugergin** (Turquie) rappelle que le développement est une question de portée mondiale qui doit transcender les idéologies et les intérêts à court terme. Relevant principalement de la responsabilité de chaque pays, il exige une gestion saine et rationnelle des ressources humaines et naturelles, une bonne gestion publique, la mise en place de cadres juridiques et réglementaires transparents et une économie de marché extravertie et réglementée; mais le développement durable exige aussi la coopération internationale.

67. Il est impératif de fournir aux pays en développement l'assistance financière et technique nécessaire et de poursuivre les efforts afin d'intégrer ces pays, et en particulier les moins avancés d'entre eux, dans le système financier et commercial mondial. La communauté internationale doit prendre en compte les besoins de ces pays, afin d'inverser la marginalisation croissante des pauvres et de progresser sur la voie du développement humain. Il faut se féliciter à ce sujet des Initiatives de Cologne et de Washington.

68. Il faudra poursuivre les efforts, afin de revitaliser les mécanismes chargés du suivi des décisions prises dans le cadre des grandes conférences organisées sous les auspices des Nations Unies au cours de la décennie, lesquelles ont permis d'établir un agenda mondial pour le développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle.

69. Dans son récent *Rapport sur le développement dans le monde*, la Banque mondiale identifie deux forces qui modifieront le processus de développement au cours des prochaines décennies, d'une part la mondialisation et, d'autre part, la localisation, les communautés locales demandant à participer beaucoup plus activement à leur propre développement. Ces deux tendances soulignent l'interdépendance croissante des pays et impliquent que le rôle de l'État-nation en tant qu'unique agent du développement est appelé à disparaître.

70. La Deuxième Commission devra continuer de fournir le soutien politique nécessaire en vue du renforcement du système financier international et de son adaptation aux besoins mondiaux. Dans ce contexte, il faudra maintenir à l'examen la question de la lutte contre la pauvreté mondiale.

71. Si l'ONU n'est pas l'instance appropriée pour examiner les questions relatives au système financier international, il lui incombe néanmoins de susciter la volonté requise pour introduire des changements.

72. La Commission peut, par ses délibérations, apporter une contribution positive au débat international. La reprise du dialogue au sein du système des Nations Unies est encourageante, car elle indique que tous les groupes de pays ont décidé de réaffirmer l'importance primordiale du développement et de prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté, qui constitue son aspect le plus urgent.

73. **M. Bhattarai** (Népal) souligne qu'au seuil du nouveau millénaire, les pays en développement continuent d'être confrontés à de graves problèmes socioéconomiques. Si les diverses conférences organisées sous l'égide des Nations Unies ont montré la voie pour améliorer la qualité de vie des populations de ces pays, l'application des recommandations en découlant n'a pas répondu aux attentes et les inégalités concernant les niveaux de développement des pays développés et des pays en développement n'ont cessé de s'accroître. La communauté mondiale doit donc entreprendre un effort collectif et lancer une nouvelle stratégie afin de lutter contre la pauvreté dans le contexte d'une mondialisation croissante. Elle doit notamment s'efforcer de réduire effectivement de moitié la pauvreté à l'échelle mondiale d'ici 2015, comme elle s'y est engagée, et forger à cette fin des partenariats fructueux.

74. La coopération pour le développement qui s'est instaurée au cours du XXe siècle a permis d'atténuer certains problèmes graves en matière de développement mais le processus de développement ne s'est pas suffisamment accéléré, du fait principalement de l'insuffisance des partenariats privés. La marginalisation des pays les moins avancés résulte du fait du faible niveau des investissements étrangers directs et de la diminution de l'aide publique au développement. La situation des pays enclavés, comme le Népal, est encore plus sombre. Leur topographie montagneuse et le fait que leur population est dispersée rendent difficile toute prestation de services. Il faut réduire les coûts élevés du transport en transit et des transports intérieurs en particulier; le mécanisme des réunions tripartites de haut niveau entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les représentants des pays et organismes donateurs joue un rôle très utile dans ce contexte.

75. **M. Pradhan** (Bhoutan) souligne que l'un des principaux problèmes qui se posent à la communauté mondiale est l'extrême pauvreté. Au cours des années 90, plusieurs conférences internationales ont été consacrées à des problèmes comme la protection des enfants, la préservation de l'environnement, la promotion de la femme, le commerce, la dette et les finances. Les décisions et programmes d'action adoptés lors de ces réunions montrent la voie à suivre aux niveaux national, régional et mondial pour réaliser le développement durable. Il est donc nécessaire d'appliquer ces décisions de façon collective, afin d'atteindre les objectifs voulus.

76. L'une des questions essentielles que la Commission devra examiner concerne le financement du développement; la préparation d'une conférence intergouvernementale de haut niveau qui sera consacrée à ce thème en 2001 est déjà en cours. Cette réunion aura des répercussions majeures sur le nouveau millénaire. Il est donc primordial qu'elle débouche sur des résultats concrets.

77. Les pays en développement se sont réunis en marge de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale pour examiner leurs positions sur les divers points de l'ordre du jour. Le Bhoutan souscrit dans ce contexte aux communiqués ministériels du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine et des pays les moins avancés, qui décrivent l'orientation générale que la communauté internationale doit donner à son action pour régler les graves problèmes économiques et sociaux des pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux.

78. En 2001, le Bhoutan aura connu quatre décennies de développement socioéconomique planifié. Des progrès majeurs ont été accomplis dans tous les domaines du développement, notamment les communications, la santé et l'éduca-

tion, le commerce et l'industrie, la préservation de l'environnement, suivant une démarche autonome, durable, axée sur l'individu et soucieuse de la qualité de vie. Le Bhoutan a toutefois des difficultés à financer ses dépenses de développement et a besoin de l'aide soutenue de la communauté internationale. Les impératifs de la mondialisation ayant encore aggravé le problème, l'intervenant souligne qu'il est impératif d'augmenter les niveaux d'APD et les ressources de base des institutions multilatérales de développement du système des Nations Unies, afin d'éviter l'échec de leurs programmes de développement et de lutte contre la pauvreté.

79. **M. Bocoum** (Mali) rappelle que l'une des principales préoccupations des pays en développement est le financement du développement basé sur un véritable esprit de partenariat entre pays nantis et pays défavorisés.

80. L'expérience montre que le volume des ressources consacrées au développement n'a pas toujours un effet proportionnel sur le développement humain et la réduction de la pauvreté. Les projets ne sont pas toujours durables, d'où une nette préférence des pays pour l'aide-programme. La complexité des procédures mises en place par les donateurs et la prolifération de structures parallèles nuisent à la bonne gestion de l'aide et contribuent à l'affaiblissement des institutions nationales. La maîtrise nationale des stratégies de développement est insuffisante. Le manque de transparence et d'information nuit au système d'aide. La multiplicité des centres de décision et l'écart entre les discours et la pratique ont aussi contribué à limiter l'efficacité des mesures prises. Par ailleurs, l'aide liée nuit souvent au rapport qualité-prix et entraîne parfois l'utilisation de technologies inadaptées, avec comme corollaire des problèmes de maintenance dus notamment au manque de compétences et de pièces de rechange.

81. On ne peut motiver un peuple à produire davantage quand il ne peut jouir du fruit de ses efforts en raison d'une redistribution non équitable des produits, d'un taux d'endettement trop élevé ou d'une concurrence déloyale. Il est essentiel de faire preuve de davantage d'équité dans les relations internationales. Le développement du Mali et de l'Afrique dans son ensemble est un gage de croissance pour l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

82. Le Mali estime que le véritable défi que doit relever la communauté internationale est le développement social. Le débat sur le développement social concerne fondamentalement la question de l'exclusion, qu'il s'agisse de l'exclusion d'individus, de catégories sociales ou de nationalités. L'humanité ne saurait s'accommoder de la paupérisation croissante d'une majorité d'individus alors que les avancées scientifiques et technologiques laissent espérer un bien-être social universel. Il est grand temps que la communauté internatio-

nale se rende compte de la nécessité de constituer une véritable coalition mondiale pour le bien-être humain.

83. **M. Murat** (Haïti) note que, si la crise financière des années 1997 et 1998 n'a pas entraîné une récession économique générale, elle a toutefois aggravé la situation des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Malgré des efforts poursuivis par le système des Nations Unies, l'objectif d'éradication de la pauvreté est loin d'être atteint. On rappellera à ce sujet qu'un milliard et demi de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour; qu'un milliard d'adultes sont analphabètes; et que 50 % de la population de l'Afrique subsaharienne vivent dans la pauvreté absolue. Cette situation inquiète Haïti qui poursuit néanmoins ses efforts en vue d'accélérer le développement économique, mais ceux-ci doivent être soutenus par la communauté internationale.

84. La Commission devra accorder une importance particulière aux thèmes relatifs à la coopération internationale pour le développement. Il convient à ce sujet d'apprécier à sa juste valeur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui permet à l'ONU de contribuer aux efforts de développement des pays.

85. Le Gouvernement haïtien s'inquiète de l'amenuisement de l'enveloppe budgétaire allouée à la coopération internationale par les principaux bailleurs de fonds. L'APD est en effet passée de 2,3 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars en moins de 10 ans. Il faut inverser cette tendance à la baisse, cette aide étant indispensable pour la majorité des pays en développement.

86. La Commission sera de nouveau appelée à examiner la relation entre la dette extérieure et le développement économique et durable des États. Les ressources allouées au service de la dette étrangent les efforts visant à satisfaire les besoins des populations; cette constatation est à la base de l'Initiative de Cologne en faveur des pays pauvres fortement endettés, laquelle vise à soulager ces pays du fardeau de la dette et à encourager ainsi leur développement économique.

87. La Commission devrait, tout en se félicitant de cette initiative, inviter les principaux créanciers mondiaux à atténuer, voire à éliminer, les conditions restrictives de cette initiative, afin que tous les pays en développement puissent en bénéficier pleinement.

88. Les nombreux défis inhérents à la mondialisation obligent à une révision des politiques de développement. Le Gouvernement haïtien quant à lui prend des mesures en faveur d'une participation accrue de la société civile au développement économique. Il se félicite également à ce sujet de l'initiative du Groupe des Nations Unies pour le développe-

ment qui examine les possibilités de partenariat avec la société civile sur plusieurs problèmes de développement.

89. Le Gouvernement haïtien renouvelle son appui au Programme de la coopération technique entre pays en développement, pivot de la coopération Sud-Sud. Le Sommet des pays du Sud, qui aura lieu en 2000 à La Havane, permettra d'élargir le champ des activités de cette coopération.

90. Il faudrait également adopter d'urgence des mesures visant à revitaliser la coopération internationale pour le développement en ce qui concerne principalement les transferts de technologie.

91. Le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement ne cesse de se creuser, comme le confirme le *Rapport mondial sur le développement humain, 1999*. Ce déséquilibre entraîne une augmentation des flux migratoires, une dégradation de l'environnement, des conflits et autres problèmes liés à la pauvreté et aux inégalités. Pour réduire ce fossé et remédier aux graves conséquences qui en découlent sur le plan social dans les pays en développement, il est indispensable de renforcer l'action internationale dans le domaine de la coopération pour le développement et le commerce.

*La séance est levée à 13 heures.*